

Paris, le 9 septembre 2026

**Transition environnementale : la branche Betic – ingénierie, conseil et numérique
– se dote d’un accord inédit**

Les épisodes caniculaires de ces dernières semaines rappellent que le changement climatique transforme déjà les conditions de travail et l’activité des entreprises. Pour répondre à ces nouveaux défis, la Fédération Cinov se félicite de la signature de l’accord de branche du 9 juillet 2026 relatif à la transition environnementale des entreprises et de son avenant à la convention collective de la branche Betic. Ces deux textes donnent aux entreprises un cadre concret pour anticiper les risques climatiques, développer les compétences et intégrer les enjeux environnementaux dans leur stratégie.

Pour les entreprises du conseil, de l’ingénierie et du numérique, cette responsabilité est particulière. Elles ne se contentent pas de vivre la transition écologique : elles la conçoivent.

Chaque jour, elles imaginent les **bâtiments plus sobres**, les **infrastructures plus résilientes**, les **mobilités de demain**, les **organisations plus performantes** et les **services numériques plus responsables**. Elles accompagnent les collectivités, les industriels, les entreprises et les maîtres d’ouvrage dans leurs décisions stratégiques. Ensemble, ces derniers donnent aux entreprises un cadre concret pour anticiper les effets du changement climatique, développer les compétences, faire évoluer le dialogue social et renforcer leur capacité d’innovation.

Un accord qui parle d’abord d’entreprises

La transition écologique ne se résume pas à des objectifs environnementaux. Elle transforme les métiers, les compétences, les organisations, les conditions de travail et les attentes des clients.

L'accord signé par les partenaires sociaux répond précisément à cette évolution en proposant une démarche progressive, opérationnelle et adaptée à toutes les entreprises de la branche, notamment aux milliers de TPE et PME qui constituent le cœur de l'économie de la prestation intellectuelle.

Il encourage les entreprises à intégrer les enjeux environnementaux dans leur stratégie, à développer les compétences de leurs salariés, à mieux prévenir les risques climatiques, à réduire leur empreinte environnementale et à faire de leurs expertises un levier d'accompagnement des transitions de leurs clients.

Parce qu'une entreprise capable d'intégrer les enjeux climatiques est aussi une entreprise plus innovante, plus attractive et plus compétitive.

Répondre aux défis révélés par les canicules

Les vagues de chaleur de ces dernières semaines ont montré que le changement climatique affecte directement les conditions de travail, les déplacements, les infrastructures numériques et la continuité des activités.

L'accord apporte des réponses concrètes en invitant les entreprises à anticiper ces risques, à adapter leur organisation lorsque cela est nécessaire, à développer des plans de prévention et à intégrer pleinement les enjeux climatiques dans leur politique de santé et de sécurité au travail.

L'avenant à la convention collective complète cette démarche en favorisant les déplacements professionnels à faible empreinte carbone lorsque cela est possible et en inscrivant durablement la transition environnementale dans le dialogue social des entreprises.

« Les canicules que nous venons de connaître rappellent que le changement climatique est désormais un enjeu très concret pour les entreprises. Adapter nos organisations est une nécessité. Mais notre responsabilité va plus loin. Les entreprises de la prestation intellectuelle conçoivent les solutions qui permettront aux territoires, aux entreprises et aux citoyens de mieux vivre avec ces nouvelles réalités climatiques. En signant cet accord, notre branche choisit d'anticiper, d'investir dans les compétences et de

renforcer sa capacité d'innovation. La transition écologique est une formidable opportunité de créer de la valeur, de développer de nouveaux savoir-faire et de conforter la place de nos entreprises au cœur des grandes transformations de notre économie. »

Magali Cottave - Présidente de la Fédération Cinov

© Gaëlle Guse



Une ambition fidèle à l'ADN de la Fédération Cinov

La Fédération Cinov défend depuis toujours une vision de l'entreprise fondée sur l'expertise, l'innovation et la proximité.

À PROPOS DE LA FÉDÉRATION CINOV ET DE LA BRANCHE BETIC

La Fédération Cinov est la fédération des métiers de la prestation de services intellectuels. Elle regroupe les entreprises du conseil, de l'ingénierie et du numérique, et accompagne les femmes et les hommes des 16 syndicats métiers et des 14 fédérations régionales qu'elle fédère et qui représentent 100 000 entreprises (99,5 % sont des TPE-PME), 154 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 1 200 000 collaborateurs.

Fédération patronale représentative de la branche des bureaux d'études techniques et cabinets d'ingénieurs-conseils (Betic), la Fédération Cinov anime plus de 350 mandats dans plus de 60 instances : instances paritaires « social et formation », organisations internationales, pôles techniques, organismes professionnels et organismes de normalisation et de qualité.

La Fédération Cinov est membre, fondatrice ou administratrice des principaux organismes nationaux et internationaux : les confédérations nationales Les Entrepreneurs et UNAPL, l'Opco Atlas et FIF PL, les organismes de qualification OPQIBI et ISQ-OPQCM et les fédérations internationales et européennes Fidic et EFCA. Elle est également administratrice de l'Opiiec (Observatoire paritaire), de l'association Bilan Carbone, de l'Alliance HQE, d'ADN Construction et de Construction 21.

Avec ces accords, elle réaffirme que les transitions environnementales se construiront d'abord grâce aux compétences des femmes et des hommes qui conçoivent les projets, accompagnent les décideurs et inventent les solutions de demain.

Pour la Fédération Cinov, la meilleure réponse au défi climatique est de faire confiance à l'intelligence collective, au dialogue social et à la capacité d'innovation des entreprises.